

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPELEE A SE TENIR LE 20 MAI 2016 A 11.00 HEURES

Première résolution : Présentation du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Après avoir pris connaissance du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, l'assemblée générale approuve le rapport du directoire, les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Deuxième résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 avec un résultat d'exercice de 4 800 238,22 EUR.

Troisième résolution : Affectation du résultat.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice réalisé au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 d'un montant de 4 800 238,22 EUR de la manière suivante :

- Une somme de 12 472,65 EUR est affectée au compte « Réserve légale » qui se trouve porté de 754 046,70 EUR à 766 519,35 EUR; soit le dixième du capital social actuel,
- Le solde, soit 4 787 765,57 EUR, est affecté au compte « Résultat reporté ».

Montants avant affectation :

• Bénéfice réalisé en 2014	EUR 1 695 140,93
• Bénéfice reporté en 2014	EUR 1 402 825,74
• Réserve légale	EUR 754 046,70
• Autres réserves	EUR 2 485 904,-
• Réserve indisponible	EUR 35 449,29
• Résultat total reporté	EUR 7 025 645,09

Montants à jour après affectation :

• Bénéfice réalisé en 2015	EUR 4 800 238,22
• Bénéfice reporté en 2015	EUR 4 787 765,57
• Réserve légale	EUR 766 519,35
• Réserve indisponible	EUR 35 449,29
• Résultat total reporté	EUR 11 813 410,66

Quatrième résolution : Présentation du rapport consolidé de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Après avoir pris connaissance du rapport consolidé de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre

2015, l'assemblée générale approuve le rapport consolidé de gestion du directoire, les observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Cinquième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Sixième résolution : Décharge à accorder aux membres du directoire, aux membres du conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises agréé pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du directoire, aux membres du conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises agréé pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Septième résolution : Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.